

# document d'accompagnement

## à la mise en place de l'enseignement de l'histoire des arts en collège

### Introduction

Ce document a été conçu à l'origine par le groupe arts plastiques. Cette précieuse base de travail a ensuite été soumise à un groupe pluridisciplinaire de pilotage composé des professeurs **chargés de mission d'inspection** d'histoire - géographie, de musique, d'arts plastiques, de lettres, ainsi que de quelques principaux de collèges (ces derniers ayant la responsabilité de la validation de cet enseignement à l'épreuve du DNB). Ce groupe a amendé le texte initial en y apportant ses propres éclairages. Ce travail collectif est destiné à aider à l'accompagnement des équipes de professeurs chargées d'assurer l'enseignement de l'histoire des arts dans les établissements.

Il s'est agi pour nous de présenter les nombreux textes officiels qui portent sur l'enseignement de l'histoire des arts, et de les prolonger de réflexions sur sa mise en œuvre.

Nous espérons que les enseignants et les chefs d'établissement impliqués dans ce dispositif trouveront dans ce *vade mecum* des réponses pragmatiques aux questions que ne manquera pas de soulever la mise en place de ce "nouvel" enseignement.

### Référence aux textes officiels

S'il ne nous appartient pas d'émettre un commentaire sur l'opportunité de *l'introduction d'un enseignement de l'histoire des arts* de l'école primaire jusqu'au lycée, il nous semble plus judicieux de constater la *valeur ajoutée* aux enseignements par la découverte pour les élèves d'autres champs de connaissances.

Le BO n°40 du 29.10.09 précise que : « *chaque établissement dispose d'une grande liberté pour construire le(s) projets(s) d'enseignement de l'histoire des arts, dans le respect des contraintes fixées réglementairement (...)* », en d'autres termes, il est demandé aux enseignants de se montrer imaginatifs, innovants, ambitieux, sans pour autant sortir des textes officiels de cadrage. On comprend bien en conséquence que cette démarche novatrice doit s'appuyer sur une bonne connaissance des documents réglementaires dont on trouvera un récapitulatif ci-dessous.

C'est dans la *circulaire de préparation de la rentrée scolaire 2008* qu'apparaît le projet *d'introduction d'un enseignement de l'histoire des arts* en vue de développer *l'éducation artistique et culturelle* (BO n°15 du 10 avril 2008).

Le *développement de l'éducation artistique et culturelle* a été réaffirmé dans un long paragraphe du BO n°19 du 08 mai 2008.

Dans ce texte, le *Ministre* précise les modalités de *mise en place de l'enseignement de l'histoire des arts*, le principe d'une *évaluation* des connaissances, le *développement des dispositifs particuliers de pratique artistique à l'école et hors de l'école* ainsi que les *conditions de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle*.

L'encart au *Bulletin Officiel* du 28 août 2008 définit *l'organisation de l'enseignement de l'histoire des arts* de l'école primaire au lycée (voir la partie qui concerne le collège, BO n°32).

Puisqu'il ne s'agit pas d'un découpage par compétences à acquérir niveau par niveau, le terme de "*programme*" est à prendre comme un document de cadrage pour l'ensemble de l'enseignement en collège.

Ce cadrage a été édité concomitamment à la parution des *nouveaux programmes pour l'enseignement des arts plastiques et de l'éducation musicale* en collège (BO spécial n°6 du 28 août 2008).

La *circulaire de préparation de la rentrée scolaire 2009* précise : "*donner toute sa place à l'éducation artistique et culturelle*" l'intérêt que porte le législateur à l'enseignement de l'histoire de l'art et à son évaluation par une épreuve prévue à la session 2010 du *Diplôme National du Brevet* (BO n°21 du 21 mai 2009).

Les *modalités d'attribution du diplôme national du brevet* définies par une circulaire de 1999, ont été modifiées par un arrêté paru au BO n°31 du 27 août 2009. C'est dans ce document qu'il apparaît que l'enseignement de l'histoire des arts donnera lieu à une évaluation sous la forme d'une épreuve orale.

La note de service diffusée le 13 juillet 2009 a été officialisée par une publication au bulletin officiel n°40 du 29 octobre 2009 qui précise plus particulièrement les modalités de *l'évaluation de l'histoire des arts pour le diplôme national du brevet* et propose des adaptations en fonction du contexte des établissements.

L'un des items de la *compétence 5 - la culture humaniste* du **palier 3** du socle commun de compétences correspond à l'introduction de l'histoire des arts en collège.

La circulaire de préparation pour la rentrée 2010 (BO n°11 du 18 mars 2010, encart n°2) précise une nouvelle fois au paragraphe : « *maîtriser les fondamentaux et ancrer l'éducation artistique et culturelle* » les priorités ministérielles.



## **Histoire des arts ≠ histoire de l'Art : une précision sémantique**

Nous devons lever immédiatement une confusion lorsque l'on aborde l'enseignement de l'histoire des arts. Ce qui est mis en place de l'école primaire au lycée s'entend comme une sensibilisation à *l'histoire des arts* au sens d'un éclairage croisé en fonction du point de vue de chaque discipline et non un *enseignement de l'histoire de l'Art*.

La nuance est importante car *l'histoire de l'Art* renvoie à une approche universitaire fondée sur une évolution progressive et chronologique des formes dans la production des Arts dits "majeurs" (la peinture, la sculpture, le dessin, etc ...).  
[Remarque : L'enseignement de *l'histoire de l'Art* est l'une des options qui sont proposées en lycée sous la forme actuelle d'option facultative et d'enseignement de spécialité, au même titre que le cinéma, le théâtre, les arts plastiques, etc...]

La mise en place de *l'enseignement à l'histoire des arts* ouvre le champ fini des *Arts académiques* à une sensibilisation à d'autres productions de formes artistiques, techniques, (voire artisanales) :

- . aux "**arts de l'espace**" (architecture, urbanisme, arts des jardins. ...),
- . aux "**arts du langage**" (littérature écrite et orale : roman, nouvelle, fable, légende, conte, mythe, poésie, théâtre, ...),
- . aux "**arts du quotidien**" (arts appliqués, design, objets d'art, arts populaires, ...),
- . aux "**arts du son**" (musique vocale - instrumentale, technologies de création numérique, ...),
- . aux "**arts du spectacle vivant**" (théâtre, musique, danse, mime, arts du cirque, arts de la rue, ...),
- . aux "**arts du visuel**" (arts plastiques : architecture, peinture, sculpture, dessin, photographie, bande dessinée ; cinéma, audiovisuel, vidéo et autres images, ...).

Dans le cadre de cette ouverture des champs artistiques, on prendra la précaution de ne pas limiter la rencontre des élèves avec les seules **œuvres d'Art** mais bien de leur proposer des références à des **objets d'art**, des **références culturelles**, c'est-à-dire à des productions humaines où la technique, le savoir faire, l'esthétique concourent à une cristallisation de la pensée et à la production de sens. Le mot "**objet**" ne renvoie pas seulement à la matérialité d'une production mais ouvre à une réflexion sur la démarche artistique et esthétique sur la production de formes qui *donnent à voir le monde avec une approche originale et singulière* (ce qui est au demeurant la définition de l'art).

## **Un enseignement à l'intersection des champs disciplinaires**

L'enseignement de l'histoire des arts n'est pas à considérer comme une *nouvelle discipline* ajoutée aux champs disciplinaires déjà enseignés en collège mais bien à un *enseignement de culture artistique partagé par les disciplines* (dites) *humanistes* "**enchâssé**" dans les programmes existants. Toutes les disciplines scolaires devraient contribuer à l'enseignement de l'histoire des arts, **en cohérence avec les volets "histoire des arts" de leurs programmes respectifs**. Toutefois les textes officiels n'imposent qu'à trois disciplines seulement une intégration de *l'enseignement de l'histoire des arts* avec une quotité précise :

- . 25 % du **contenu** du programme en **histoire-géographie**,
- . 50 % du **contenu** des programmes pour les enseignements artistiques : **éducation musicale et arts plastiques**.

Pour les autres disciplines d'enseignements, il est précisé qu'elles contribuent à la *sensibilisation à l'histoire des arts* suivant les instructions inscrites dans leurs programmes.

## **L'histoire des arts : une discipline intrinsèquement liée aux humanités**

On demande souvent aux professeurs d'enseignements artistiques ce qu'ils enseignent et la réponse semble évidente : *l'accès aux démarches, aux œuvres, à la pensée produite par des artistes*. Enseigner les arts plastiques, c'est par exemple développer une didactique qui puisse permettre à des élèves d'accéder aux œuvres par une *démarche exploratoire, pratique, sensible, réflexive ... et plastique*.

La mise en place d'un enseignement de l'histoire des arts "*impose*" que la moitié des contenus du programme soit consacrée à une confrontation avec des références artistiques, mais considérons que cet enseignement est déjà intrinsèquement lié à l'histoire des arts. La mise en place de cet enseignement ne bouleverse en rien les pratiques actualisées à la didactique des arts plastiques.

L'enseignant d'histoire-géographie travaille sur des documents qui sont souvent des œuvres d'art. Il sait les contextualiser, les replacer dans différents courants artistiques, en tirer des informations d'ordre historique ou géographique. Il utilise et éclaire régulièrement les productions artistiques de son point de vue d'historien ou de géographe. En cela il participe à l'enseignement de l'histoire des arts.

Pour les autres disciplines enseignées au collège, l'approche est plus subtile. Pour aborder la *construction symétrique*, un professeur de mathématiques pourrait choisir comme exemple l'étude de *l'Allée Royale du Grand Parc du château de Versailles* conçue par André Le Nôtre. Un professeur de SVT pourrait intéresser ses élèves à un inventaire botanique et symbolique des plantes du *Chemin Kanak* dessiné en étroite relation avec l'architecture du *Centre Culturel Tjibaou* de Renzo Piano.

Dernier exemple : un professeur de physique pourrait aborder la *théorie ondulatoire de la lumière et de la couleur* à partir des peintures pointillistes de Georges Seurat, etc ...



## La mise en place d'un enseignement d'histoire des arts

La mise en place de l'enseignement de l'histoire des arts est obligatoire de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> à la rentrée 2009 en métropole et en février 2010 en Nouvelle-Calédonie. L'année scolaire 2010 en Nouvelle-Calédonie (2009 - 2010 pour le calendrier métropolitain) doit toutefois être considérée comme expérimentale pour l'évaluation au DNB où seuls les élèves volontaires passeront l'épreuve orale d'histoire des arts. Les points obtenus au-dessus de la moyenne seront pris en compte (coefficient 1) dans le calcul du total pour l'obtention de l'examen. Pour la session 2011 : l'épreuve orale d'histoire des arts deviendra obligatoire et la note sera comptabilisée à l'examen (coefficient 2).

L'histoire des arts doit être intégrée aux enseignements avec une approche **pluridisciplinaire** mais en laissant la liberté aux équipes enseignantes d'une géométrie variable de collaboration et d'investissement.

Cette mise en place devant s'effectuer à moyen constant, les établissements ne recevront pas de crédit horaire supplémentaire pour l'enseignement de l'histoire des arts. Cependant, ils disposent d'un volume d'HSE dont une partie peut-être allouée à la mise en place de ce dispositif particulier.

La *lettre de rentrée 2010* (publiée au BO n°11 du 18 mars 2010) suggère dans le paragraphe : "*ancrer l'éducation artistique et culturelle*" d'utiliser les dispositifs d'accompagnement éducatif pour offrir l'occasion d'une pratique artistique aux collégiens volontaires. Il y a dans ces dispositifs d'accompagnement un espace possible d'expérimentation.

## Une approche méthodologique

Il peut paraître déroutant qu'il n'y ait pas de "*programme spécifique*" pour l'histoire des arts en collège et beaucoup d'enseignants souhaiteraient disposer d'une liste "d'œuvres majeures" à enseigner.

Cette approche pourrait paraître rassurante pour les professeurs, mais elle soulève des questions sur le fond :

- comment classer les œuvres du patrimoine mondial sans établir une hiérarchie des cultures ?
  - pourquoi réduire le potentiel culturel régional en imposant des références "internationales" plaquées ?
  - sur quels critères choisir entre une production contemporaine et une œuvre du patrimoine ?
  - ne risque-t-on pas de sacraliser certaines œuvres et comment effectuer ces choix finalement réducteurs ?
- ... autant de questions qui invitent à la prudence.

Les textes officiels incitent en revanche les équipes enseignantes à s'appuyer sur les ressources culturelles de proximité, sur les compétences et les sensibilités de chaque enseignant des disciplines concernées. Pour construire un objet d'étude, les instructions proposent aux équipes pédagogiques des pistes méthodologiques pour définir **un point de convergence** compatible avec la sensibilité, la culture des enseignants et les ressources culturelles de proximité de l'établissement.

On peut lister **plusieurs entrées**, qu'il n'est pas nécessaire de croiser :

- ① à partir d'une liste indicative (et incitative) de thématiques suggérée dans les "programmes" :
  - . "Arts, création, cultures"
  - . "Arts, espace, temps"
  - . "Arts, État et pouvoir"
  - . "Arts, mythes et religions"
  - . "Arts, techniques, expressions"
  - . "Arts, ruptures, continuités"
- ② à partir de la périodicité historique du découpage des programmes d'histoire en collège :
  - . classe de 6<sup>ème</sup> → de l'Antiquité au IX<sup>ème</sup> siècle
  - . classe de 5<sup>ème</sup> → du IX<sup>ème</sup> à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle
  - . classe de 4<sup>ème</sup> → du XVII<sup>ème</sup> à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle
  - . classe de 3<sup>ème</sup> → le XX<sup>ème</sup> à notre époque
- ③ à partir de quelques œuvres choisies en commun dans les différents champs de la production artistique :
- ④ à partir des ressources muséales des institutions culturelles de proximité :
- ⑤ à partir des grandes entrées des programmes disciplinaires :
- ⑥ ..... (d'autres approches peuvent être possibles et envisageables !).

Ce qui semble important, c'est de ne pas perdre de vue que l'enseignement de l'histoire des arts a pour ambition de **créer un discours pluriel sur un ou plusieurs objets communs**.

Chaque discipline devra conserver le **vecteur d'approche qui lui est singulier** sur un objet artistique. Ce sera la **confrontation de ces points de vue** qui permettra la compréhension de la richesse des approches à partir d'un même objet d'analyse.



*Donnons un exemple* : si nous prenons le portrait de "Louis XIV en costume de sacre" 1702, par Yacinthe RIGAUD (reproduit dans tous les manuels scolaires d'histoire, donc accessible à l'ensemble des élèves), une équipe pédagogique pourrait aborder cette référence en choisissant un angle d'analyse directement en rapport avec l'approche disciplinaire de sa matière :

- . le professeur d'histoire en fera la contextualisation et insistera sur les symboles de l'absolutisme tels qu'ils apparaissent dans ce portrait d'apparat,
- . le professeur de lettres pourrait introduire la critique sociale dans le *théâtre de Molière*,
- . le professeur d'éducation musicale pourrait aborder des *menuets de cour* de Jean-Baptiste Lully,
- . le professeur d'arts plastiques pourrait proposer un travail avec la photo numérique sur le "*portrait d'apparat*",
- . etc ...

In fine, l'élève prendra conscience qu'à partir d'une même référence artistique, d'un même objet d'étude, d'une même thématique, ...chaque discipline produit un discours, une **approche différente mais complémentaire** à la compréhension d'une œuvre comme **objet qui interroge le monde et produit du sens**.

## Un enseignement "pluridisciplinaire"

L'enseignement de l'histoire des arts n'a de sens que s'il est porté par plusieurs disciplines avec des regards croisés. On ne peut imaginer que chaque professeur travaille dans l'isolement de sa discipline mais, tout en restant modeste et en privilégiant l'aspect expérimental pour la première année de mise en place de cet enseignement, nous sommes convaincus que la complémentarité des vecteurs d'approche ne pourra être féconde qu'à la condition qu'il y ait un vrai travail de concertation pluridisciplinaire.

Les professeurs d'histoire, d'éducation musicale, d'arts plastiques doivent être les "porteurs" - non exclusifs pour autant - des projets. Il leur revient, en sollicitant autant que faire se peut leurs collègues des autres disciplines, de choisir les *thèmes ou les objets d'étude* ...

L'équipe ainsi constituée autour d'un projet doit ensuite en assurer la régulation en se ménageant des moments de concertation, de manière à donner de la cohérence dans le travail d'accompagnement des élèves. Cela ne veut pas dire pour autant multiplier les réunions ..., la concertation nécessaire peut à l'occasion être informelle.

## Un pilotage du conseil pédagogique au sein de chaque établissement

D'un point de vue institutionnel, le "*conseil pédagogique*" est le lieu de médiation, de décision et de régulation des différentes équipes pédagogiques. Les professeurs des enseignements artistiques intervenant dans de nombreuses équipes pédagogiques, occupent de fait, une place prépondérante dans l'organisation transversale de cet enseignement. Le **conseil pédagogique** sera le lieu de mise en place des initiatives et de pilotage des projets dans les établissements

## Quotité et quantité ?

La quotité imposée par les programmes impliquerait que l'approche de l'histoire des arts devienne une préoccupation constante et sans cesse réactivée, mais la lecture des textes officiels n'indique pas que cet intérêt renouvelé impose un travail systématique sur le projet défini en commun.

Ainsi, on peut raisonnablement penser que l'étude conjointe, avec les autres disciplines associées, puisse ne porter que sur **deux ou trois objets d'étude** par année.

Sur le cycle du collège, cela représente une douzaine de références, de thèmes, ou de périodes, ... éclairées par un regard croisé, complémentaire et singulier.

## Les objectifs de l'enseignement de l'histoire des arts

Le texte de cadrage pour *l'organisation de l'enseignement de l'histoire des arts* désigne quatre objectifs qui semblent compatibles avec une analyse du "fait artistique" :

- . 1 : *développer la curiosité des élèves* (il semble qu'une "lecture" à regards multiples et croisés puisse favoriser cette richesse des points de vue).
- . 1 bis : *développer la créativité des élèves par une pratique sensible* (c'est l'objectif premier des enseignements artistiques définis dans les programmes d'enseignement).
- . 2 : *développer les capacités d'analyse des œuvres d'art* (c'est un objectif commun à tous les enseignements humanistes).
- . 3 : *aider à construire une culture personnelle* (c'est le **sens** même de l'École !)
- . 4 : *informer sur les métiers de la création* (cette information s'explique dans une perspective d'orientation).



Les objectifs de cet enseignement se lisent comme une **sensibilisation à une analyse artistique croisée** et n'imposent en rien des quotas de connaissances.

### Les acquis attendus

Les acquis attendus en fin du collège seront de trois ordres :

- . des **connaissances** d'œuvres des grands domaines artistiques, de repères historiques et culturels, d'un vocabulaire spécifique ;
- . des **capacités** à situer des œuvres dans le temps et l'espace, d'approcher l'œuvre par une analyse, d'effectuer des rapprochements entre des productions, de mener un projet de création personnel ;
- . des **attitudes** de curiosité et de créativité, d'ouverture d'esprit.

L'ensemble des acquis attendus pour cet enseignement de l'histoire des arts se superpose aux compétences des programmes disciplinaires du collège.

En attendant la publication d'autres textes d'application, aucune évaluation spécifique de ce "nouvel" enseignement n'est envisagée de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

En revanche, cet enseignement apparaît dans la validation de la **compétence n°5** du *socle commun de connaissances et de compétences* pour le collège (palier n°3) :

#### AVOIR DES REPÈRES EN HISTOIRE DES ARTS ET PRATIQUER LES ARTS :

- . *connaître des références essentielles de l'histoire des arts*
- . *situer les œuvres dans leur contexte historique et culturel*
- . *pratiquer diverses formes d'expression à visée artistique*

### Le déroulement de l'épreuve orale d'histoire des arts au diplôme national du brevet

Actuellement, l'organisation et l'évaluation de l'enseignement de l'histoire des arts au DNB suscitent, à juste titre, des interrogations de la part de l'ensemble des équipes pédagogiques, ainsi que des chefs d'établissements qui auront la responsabilité de la mise en place de cette épreuve orale.

Le chevauchement des textes officiels n'aide pas à la lisibilité des intentions du législateur et la liberté laissée à chaque établissement complique la mise en œuvre de cette évaluation. Au regard des instructions actuelles, nous pouvons néanmoins retenir un certain nombre de points.

Chaque établissement, au travers de son équipe pédagogique, à la responsabilité de l'organisation de cette épreuve orale. Seules les modalités sont imposées : une épreuve orale de 15 minutes maximum, dans le cadre de l'emploi du temps des élèves au cours d'une séquence pédagogique menée par un des professeurs associés à l'enseignement de l'histoire des arts. Les textes indiquent la possibilité d'un oral combiné pour un groupe d'élèves et ne fixent aucune date précise pour les épreuves d'évaluation.

D'un point de vue pratique, nous pouvons donc imaginer de faire travailler une classe par groupe, sur des recherches à partir de thématiques, et/ou de références artistiques, et/ou de périodes historiques, et/ou de mouvements artistiques, et/ou d'un ensemble d'œuvres d'une institution culturelle de proximité, etc ...

Les textes indiquent que le support de l'évaluation pourra porter sur tout objet d'étude abordé durant l'année : le travail d'un artiste dont l'œuvre fait partie du patrimoine, et/ou un mouvement artistique, et/ou une manifestation culturelle, etc ... L'épreuve pourra s'appuyer sur des documents proposés par les examinateurs ou bien sur des productions réalisées par les candidats sous la forme d'un exposé, d'un DVD, d'une exposition, d'une production artistique, etc ...

### Quel poids représente l'épreuve d'histoire des arts au DNB ?

L'évaluation de l'enseignement de l'histoire des arts au DNB donne lieu à une "note" dont le coefficient est équivalent à celui des trois disciplines déjà soumises à une épreuve écrite. L'intégration de l'évaluation de cet enseignement dans le calcul du DNB donne une réelle importance à cet enseignement, bien que l'on puisse toujours en relativiser l'impact. Dans le détail, voici la décomposition dans le calcul du DNB :

- . épreuve ponctuelle d'histoire des arts : coefficient 2,
- . contrôle continu de 3<sup>ème</sup> pour les enseignements artistiques : coefficient 2,
- . épreuve écrite d'histoire géographie éducation civique : coefficient 2,  
total : "Arts & Sciences humaines" = coefficient 6.
- . épreuve écrite de français : coefficient 2,
- . contrôle continu de 3<sup>ème</sup> en français : coefficient 1,
- . contrôle continu de 3<sup>ème</sup> pour les langues vivantes : coefficient 2,
- . validation *obligatoire* du niveau A2 pour la langue vivante : *sans coefficient*,  
total : "Lettres & Langues" = coefficient 5.



- . épreuve écrite de mathématiques : coefficient 2,
- . contrôle continu de 3<sup>ème</sup> en mathématiques : coefficient 1,
- . contrôle continu 3<sup>ème</sup> pour les matières scientifiques - physique, SVT : coefficient 2,
- . validation *obligatoire* du B2i : *sans coefficient*,  
total : "*Maths & Sciences*" = coefficient 5.
- . contrôle continu des autres disciplines - technologie, EPS : coefficient 2,
- . note de vie scolaire : coefficient 1,  
total : ... autres éléments ... = coefficient 3,
- . validation *obligatoire* du socle commun de connaissances : *sans coefficient*,

L'évaluation de *l'enseignement de l'histoire des arts* représentera donc 10 % des coefficients du DNB, plus que chacune des autres disciplines évaluées en contrôle continu.

Ceci n'est pas anodin et oblige à la plus grande vigilance quant à la préparation des élèves et à leur évaluation.

